

Décision

Générale

colonial

Décision n° 179 14 février 1963

n° 179 14

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 février 1963

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1963

Date du numéro

28 février 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Collomb Camille, comptable contractuel, catégorie C, 3e échelon, est mis à la disposition du Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, pour servir au Service des Contributions, pour compter du 27 janvier 1963, date de son retour dans le Territoire.